

Extraits du manifeste Open d'Etat

→ frama.link/manifesteODE

L'Open d'Etat, comment ça marche ?

/ Objectif : transparence et efficacité

L'Open d'Etat est transparent dans le sens où il fournit publiquement les informations rendant compte des événements passés, décisions prises et annonce en avance les événements à venir, leur thème, ainsi que les modalités de participation.

L'Open d'Etat permet de lancer une dynamique communautaire grâce aux outils de restitution, d'enrichissement et de discussion en ligne déployés. Des formats de restitution, au moins textuels, seront publiés à la suite de chaque forum, sur la plateforme contributive et sur le site de la communauté. Ils seront ouverts par défaut aux commentaires de sorte à être enrichis.

L'Open d'Etat est réussi s'il a permis d'élargir et de consolider des écosystèmes d'acteurs pertinents sur chaque axe de travail et a renforcé leur efficacité et impact.

/ L'Open d'Etat, un espace collaboratif

Chaque rencontre sera co-portée et co-construite par une administration porteuse d'engagement et une organisation de la société civile impliquée dans une réflexion, un plaidoyer ou une action concrète se rattachant à la thématique choisie.

L'Open d'Etat, une dynamique d'ouverture

L'Open d'Etat est ouvert à tous les curieux, néophytes, experts et responsables de l'action publique et cherche à créer une dynamique participative cohérente avec les besoins et contraintes des services de l'Etat.

L'entrée aux forums du gouvernement est donc gratuite et ouverte à tous, sous condition de capacité d'accueil du lieu.

Des organisations publiques ou de la société civile peuvent aussi pro activement proposer d'organiser un Forum Open d'Etat.

L'Open d'Etat, un espace neutre

Si la règle est de pouvoir s'exprimer librement, certains participants sont en poste au sein de services de l'Etat et/ou représentants de structures et organisations dont les prises de paroles sont éminemment politiques.

Dans l'optique de garantir la liberté de parole pour tous, il est acté que la prise de parole se fait en son propre nom et non pas en celui de la structure que l'on représente, sauf si c'est au nom de la structure qu'une personne souhaite prendre la parole. Les personnes qui sont tenues à un devoir de réserve peuvent si elles le souhaitent, ne pas indiquer leur structure/organisation et seulement leur qualité (chef de projet, chercheur, fonctionnaire).

/ Etablir un cadre de confiance

Au sein de l'Open d'Etat, il nous semble nécessaire de mettre en place les conditions pour favoriser une prise de parole libre et les interactions utiles aux différentes communautés, afin qu'elles puissent avoir des discussions constructives non limitées par les effets

d'image et de considération, ou le risque de conséquences ultérieures pour les personnes y participant.

Cela sous-entend des limitations sur la façon de communiquer pendant les forums :

- Les participants à l'Open d'Etat ne publieront aucun tweet ou communication nominative - qui pourraient être mal reprises ou avoir un impact négatif sur la structure représentée. Cette règle sera rappelée à chaque événement.

- Lors de l'Open d'Etat, il n'y aura donc pas d'outils de captation en direct (vidéo ou sonore) pour garantir l'anonymat des prises de positions des participants.

- Les prises de parole publiques d'Etatlab, notifiées en tant que telles, et restitutions des ateliers pourront faire l'objet de citations et de tweets.

L'Open d'Etat, bienveillance et respect

/ Bienveillance

L'Open d'Etat est un espace de partage, d'échange et de co-construction, chaque participant est l'égal de son voisin.

/ Respect

De la parole, des sensibilités politiques, des origines, des genres.

Les comportements suivants seront découragés : attaques personnelles, menaces, insultes, langage violent dirigé contre une autre personne.

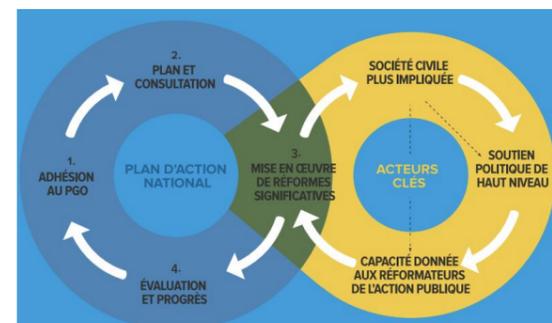
L'organisation des échanges veillera à respecter une égalité hommes/femmes dans les prises de paroles.

Open d'Etat #3 - Ouvrons la science ! Mesurer et développer l'accès ouvert

Kit d'appropriation

Qu'est ce que le gouvernement ouvert ?

Le mouvement du gouvernement ouvert repose sur un cercle vertueux dans lequel l'engagement de la société civile dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation d'engagements concrets, renforce l'action des réformateurs au sein de l'administration, et aboutit à des réformes plus ambitieuses qui répondent aux besoins des citoyens. Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert rassemble aujourd'hui plus de 70 pays adhérant à cette philosophie.



Pourquoi un forum Open d'Etat sur la science ouverte ?

Le deuxième plan d'action national de la France (<https://frama.link/planPGO>) au sein du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) prévoit dans son engagement 18 une feuille de route portée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Une dizaine d'actions sont proposées pour développer l'écosystème de la science ouverte en France.

Nous nous intéressons ici à deux actions en particulier : «mettre en place un dispositif de monitoring quantitatif de l'état d'avancement de la diffusion en accès ouvert de la littérature scientifique nationale» et "accélérer le développement de l'archive ouverte nationale HAL avec un investissement sur la simplicité d'usage et l'interopérabilité en renforçant ses moyens."

Ce troisième forum Open d'Etat porte sur ses deux points de la feuille de route du MESRI. Les forums Open d'Etat ont pour but de renforcer le dialogue entre les administrations et la société civile. Ces rencontres régulières doivent permettre d'échanger des ressources, des outils et d'élargir son réseau mais aussi de déboucher sur des points d'action concrets qui bénéficient tant à la société civile qu'aux administrations.

Qu'est ce que la science ouverte ?

Ce mouvement vise à construire une science sera plus cumulative, plus fortement étayée par des données, plus transparente, plus intègre, plus rapide et d'accès plus universel. On peut résumer la science ouverte à 5 écoles de pensée (Fecher et al., 2014) : l'accès ouvert aux données et aux publications, l'innovation et la collaboration ouverte, les infrastructures ouvertes de recherches, l'accès du public aux découvertes scientifiques et la mise en place d'outils de mesures alternatifs.

Qu'est ce que l'accès ouvert ?

L'Initiative de Budapest pour l'accès ouvert, signée le 14 février 2002 définit l'accès ouvert comme : «La libre mise à disposition sur l'internet public, permettant à tout usager de lire, télécharger, copier, diffuser et imprimer ces articles, de lancer une recherche dans ces articles, de créer un lien vers leur texte intégral, de les compiler pour les indexer, de les convertir en données pour traitement logiciel, et de les utiliser à toute autre fin légale, sans barrières financières, juridiques ou techniques autres que celles de l'accès à l'internet lui-même.»

On résume classiquement l'accès ouvert à deux voies avec de nombreuses variations :

- la voie dite «en or» : les revues rendent leurs articles directement et immédiatement accessibles au public en faisant payer l'auteur ;
- la voie « verte » : les auteurs déposent des copies de leurs articles sur une archive ouverte.



etalab gouv.fr

DATAACTIVIST

vraiment vraiment
design des politiques publiques



«L'histoire de l'accès ouvert est encore courte, et ses turbulences dues à son succès. Personne n'est étonné lorsque l'inertie culturelle freine l'adoption de nouvelles idées radicales. Mais cette inertie a justement freiné l'adoption de l'accès ouvert en conduisant de nombreux chercheurs à le considérer comme un concept beaucoup plus radical qu'il n'est en réalité.»

SUBER, Peter. *Qu'est-ce que l'accès ouvert ?* Marseille : OpenEdition Press, 2016

Nous remercions chaleureusement la région Occitanie d'accueillir ce forum.

Atelier 1

Suivi quantitatif de l'état d'avancement de la diffusion en accès ouvert de la littérature scientifique

Que prévoit la Loi pour une République Numérique en matière d'accès ouvert ?

L'article 30 de la loi pour une République Numérique prévoit que, pour les écrits scientifiques dont la moitié du coût de la recherche provient de fonds publics, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du [droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication](#). Cela concerne toutes les publications dans un journal ou une revue ayant un rythme de parution au moins annuel.

La loi autorise le dépôt mais [ne le rend pas obligatoire](#). En revanche, les appels à projets européens (notamment dans le cadre de H2020) rendent obligatoire le libre accès aux publications financées. Le dépôt est possible à [l'expiration d'un délai](#), qui est au maximum de 6 mois après la première parution pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de 12 mois dans celui des sciences humaines et sociales. Pour les articles antérieurs au 8 octobre 2016 (date d'adoption de la loi), le Conseil scientifique du CNRS considère que ce droit s'applique même si cela fait débat parmi les juristes.

[La loi n'impose pas de lieu de dépôt](#). A condition qu'il ne s'agisse pas d'une plateforme éditoriale concurrente, tout lieu de dépôt numérique ouvert est possible. HAL ou une archive ouverte institutionnelle sont recommandés pour assurer la pérennité de l'accès à la publication.

Quelles initiatives existent déjà pour faire l'état d'avancement de l'accès ouvert ?

La plupart des projets s'appuient sur deux principales sources de données : [Scopus](#) (Elsevier), qui regroupe les métadonnées de 36 000 revues et [Web of Science](#) (Clarivate Analytics), qui regroupe environ 12 000 revues. Ces données ne sont pas ouvertes.

Open Science Monitor (frama.link/osmonitor)

Ce projet de la Commission Européenne vise à produire un tableau de bord de l'état d'avancement de l'ouverture de l'accès aux publications et aux données scientifiques. S'appuyant sur les données de Scopus, il montre qu'en 2016, [71% des publications n'étaient pas disponibles en accès ouvert](#). Ce tableau de bord doit servir au suivi de la mise en oeuvre de la politique européenne de science ouverte.

Unpaywall (<https://unpaywall.org/>)

Cette initiative open source à but non lucratif parcourt près de 50 000 portails d'éditeurs et archives ouvertes et agrège les métadonnées dans une base de données unique. La base d'Unpaywall référence près de [13 millions d'articles](#) et indique pour chaque identifiant d'objet numérique DOI (Digital Object Identifier) si une version open access est connue. Les données sont librement réutilisables.

OpenAire (openaire.eu/monitor-analyse)

Propose un outil de suivi de la publication en open access par pays

Conditor (cnrs.fr/dist/Projet-conditor.html)

Ce projet de recherche français vise à proposer un « pot » commun de métadonnées pour les institutions de recherche.

Atelier 2

Développer l'archive ouverte nationale HAL

Qu'est ce que HAL ?

Hyper articles en ligne (ou HAL) est une plateforme en ligne développée en 2001 par le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) du CNRS, destinée au dépôt et à la diffusion d'articles de chercheurs publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[1 554 585 publications](#) y sont référencés et [522 451 documents](#) y sont déposés, c'est la plus grande base de données pour la recherche francophone avec environ 1 100 000 publications. Les institutions peuvent créer leur portail dans HAL.

Qu'apportent les dernières fonctionnalités de HAL ?

En septembre 2017, une nouvelle interface de dépôt a été proposée dans HAL pour simplifier le dépôt du texte intégral.

CasuHAL, le club des utilisateurs de HAL a [résumé ces apports en 8 points](#) (<https://frama.link/8raisons>) :

1. Seuls 4 champs obligatoires sont affichés au lieu de 15
2. Si l'article dispose d'un identifiant de type DOI ou PMID, les métadonnées sont récupérées automatiquement
3. Une seule affiliation suffit, il n'est pas nécessaire de renseigner les affiliations de tous les co-auteurs
4. Toutes les informations demandées lors du dépôt sont sur une seule page
5. Un formulaire complet permet d'ajouter les métadonnées facultatives : résumé, numéro de revue ou financement ANR par exemple
6. Un embargo peut être inscrit en 2 clics, et HAL s'occupe de gérer la mise en ligne du document au bon moment

7. Le dépôt des documents peut désormais se faire par un simple "glisser-déposer" sur l'interface
8. L'affiliation préférée apparaît désormais automatiquement à chaque dépôt.

Quelles sont les alternatives à HAL ?

HAL n'est pas la seule archive ouverte utilisée en France. Les données d'OpenDOAR (frama.link/opendoar) indiquent qu'il existe 158 archives ouvertes en France utilisant des solutions diverses (Omeka, DSpace, Polaris by MyScienceWork, PLEADE, EPrints...) Ces solutions peuvent souvent s'interconnecter à HAL pour assurer un archivage distribué.

Quels sont les principaux obstacles au dépôt systématique en archive ouverte ?

Sans être exhaustif, voici quelques raisons couramment citées :

- Les chercheurs déposent encore beaucoup leurs publications sur des [réseaux sociaux](#) comme Academia ou ResearchGate qui ne sont pas interopérables et n'assurent pas la préservation sur le long terme des publications scientifiques.
- Les chercheurs n'ont [pas encore le réflexe](#) du dépôt en archive ouverte. Dans certains établissements, ils ne sont pas sensibilisés aux enjeux de la science ouverte.
- Tous les établissements n'ont pas [défini une politique de science ouverte](#) avec des incitations au dépôt systématique en archive ouverte.
- Les [conditions juridiques](#) des éditeurs sont complexes
- Les [embargos](#) demeurent : délai entre publication dans la revue et mise en accès libre via l'archive ouverte (12 à 24 mois selon les revues.)
- Le cadre juridique [facilite le dépôt mais ne l'oblige pas](#) sauf pour les publications financées par l'UE.